



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de
l'environnement**

Aurillac, le **16 AOUT 2022**

Le préfet

à

Madame la Présidente de la communauté de
communes du Pays Gentiane

OBJET : Dotation de soutien à l'investissement public local 2022

P.J. : Arrêté portant attribution de subvention au titre des mesures prévues dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).
Imprimés de demande de versement de la subvention

Le Gouvernement poursuit l'effort de l'État en faveur de l'investissement des collectivités territoriales, en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée pour apporter un soutien exceptionnel aux collectivités locales en 2016.

En 2022 comme depuis 2018, la dotation se compose d'une enveloppe unique destinée au financement de plusieurs catégories d'opérations, notamment les projets d'investissement s'intégrant dans l'une des « grandes priorités d'investissement » et celles visant au développement des territoires ruraux inscrites dans un CRTE signé entre le Préfet et un ou plusieurs établissements de coopération intercommunale.

Vous avez sollicité un soutien financier au titre de cette dotation, pour la réalisation de l'opération « projet d'ingénierie et de maîtrise d'oeuvre pour la mise en sécurisation des déchetteries de la communauté de communes du Pays Gentiane ».

Vous trouverez ci-joint l'arrêté de M. le Préfet de région en date du 27 juillet 2022 portant attribution d'une subvention d'un montant de 57 600€ au titre de la DSIL.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir matérialiser le soutien de l'État à votre opération en apposant les supports qui vous seront transmis par mes services. Je vous invite à leur transmettre, dans les meilleurs délais, une photo de ces supports dès qu'ils seront installés sur site à l'adresse suivante : pref-communication@cantal.gouv.fr.

Je vous adresse également les imprimés nécessaires au paiement, d'une part, du premier acompte dès le commencement des travaux et d'autre part, du solde à l'achèvement des travaux

Mes services (Mme Nathalie MAYNARD, Bureau des interventions financières de l'État, tél: 04.71.46.23.50) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Serge CASTEL



Copie à Mme la Sous-Préfète de Mauriac